

SOUTIEN EN FAVEUR DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

DESCRIPTION DU DISPOSITIF :

L'action du Département du Lot a pour objectif d'agir au plus près des besoins des jeunes et des familles lotoises, et de soutenir les associations qui accompagnent les enfants, adolescents et adultes, en termes d'accès aux droits, d'épanouissement social, de prévention en santé, de soutien à la parentalité et d'intervention auprès des publics accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

BÉNÉFICIAIRES :

Associations

CRITÈRES D'INTERVENTION :

- ✓ Projet portant sur des actions
- ✓ Action ou programme d'actions menées sur le territoire lotois et au bénéfice des lotois
- ✓ Projet en lien avec les orientations du schéma départemental en faveur de la famille et de l'enfance ou de la politique publique en faveur de la petite enfance
- ✓ Projet favorisant la prévention en santé à destination des publics cibles

MODE DE CALCUL :

Le calcul de la subvention est en fonction de la nature du projet, du public cible et de l'envergure territoriale du projet.

PIÈCES A FOURNIR :

- ✓ Pièces structurelles : statuts, rapport d'activité composition du bureau, ...
- ✓ Documents financiers : budget prévisionnel, derniers documents comptables : bilan et compte de résultat (le cas échéant), RIB, ...
- ✓ Tout autre document complémentaire utile à l'appréciation de la demande.

MODALITÉS DE DÉPOT D'UNE DEMANDE :

Pour déposer une demande, vous devez envoyer votre dossier par courrier

La demande doit être transmise entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année précédant la date de réalisation des projets présentés.

MODALITÉS DE VERSEMENT :

Pour une subvention de fonctionnement affectée à un projet :

<5 000€, en une fois après réalisation sur présentation de justificatifs

>5 000€ : 50% après délibération, puis 50% après réalisation sur présentation de justificatifs

Dans le cas d'une convention, selon les conditions prévues dans la convention.

Caducité : 1 an à compter de la date de délibération ou du terme de la convention.

INFOS PRATIQUES :

Département du Lot, Direction Enfance, Famille et Santé :

Avenue de l'Europe

BP 291

46005 Cahors Cedex 9

Tel : 05.65.53.44.01

Mail : dir-solidarite@lot.fr

Besoin de plus d'informations ?

Référez-vous au Règlement Général d'attribution & de versement de subventions aux associations